Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 40 (1911)

Heft: 11

Artikel: Nos méthodes et nos moyens d'enseignement [suite]

Autor: Oberson, F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOS MÉTHODES ET NOS MOYENS D'ENSEIGNEMENT

(Suite.)

Hauterive, conférence du dimanche 26 février 1911.

Certes, les événements subséquents ont abondamment démontré quelle connaissance précise M. Horner avait de la mentalité de certains aprioristes de l'époque, que nous trouvons, à l'heure actuelle, réfugiée dans l'un ou l'autre milieu privilégié.

Jamais prévisions ne furent mieux réalisées. Nous verrons, en temps et lieu, la part qu'il faut faire aux critiques plus ou moins bienveillantes qui ne furent pas ménagées à ce premier essai, sans doute bien imparfait aux yeux de ses principaux auteurs eux-mêmes.

Aussi, l'orage, depuis longtemps menaçant à l'horizon de notre ciel pédagogique, ne devait-il pas tarder à éclater. Un premier coup de foudre en guise de signe précurseur se fit entendre lors de l'assemblée générale de notre Société d'éducation à Fribourg, le 9 juillet 1891, et, voici, d'après le compte rendu qui en a été donné, le caractère que revêtirent les débats :

Les débats sur la question de l'instruction civique ne tardèrent pas à dévier et à se concentrer sur l'enseignement de la Bible, sur l'instruction religieuse à l'école, ainsi que sur la question du livre unique pour le degré supérieur de nos classes.

Par le livre unique il faut entendre, chacun le sait, un ouvrage en plusieurs volumes, trois au moins, bien gradués, adaptés aux trois degrés de l'école primaire et renfermant un choix complet de morceaux sur l'histoire nationale, sur la géographie de la Suisse, sur la constitution civique et sur les sciences naturelles, rédigés de telle façon que ces lectures puissent servir à la fois de thèmes à des exercices d'orthographe et de rédaction, tout en présentant un ensemble ou minimum des connaissances à enseigner dans une école primaire. On ne ferait plus la lecture uniquement pour s'exercer à lire, mais aussi, en même temps, pour acquérir des connaissances utiles et pour cultiver toutes les facultés.

Rien n'empêcherait les cours des écoles primaires supérieures d'employer des manuels spéciaux, si le champ des connaissances renfermées dans le Livre de lecture n'était pas assez vaste.

Le livre unique a de chauds partisans parmi nos hommes d'école et fait l'objet des vœux de la grande majorité du corps enseignant.

La question du livre unique a rencontré de l'opposition au sein de la Commission des études. Deux membres de cette Commission voulaient la

Bible illustrée comme livre du second degré. Si cette dernière a consenti à la publication du Livre de lecture du degré moyen, c'est dans la conviction que l'on abandonnerait le livre unique pour le degré supérieur. On redoutait que ce nouvel ouvrage ne fût un obstacle à l'étude de l'Histoire Sainte à l'école primaire.

Après un échange d'explications entre Mgr Savoy, MM. les Inspecteurs Morel et Gapany, et M. le Directeur de l'Instruction publique, qui insista sur la nécessité de ne pas opposer la question pédagogique du livre unique à la question de la Bible à l'école, les préventions qu'on avait d'abord conçues finirent par se dissiper et l'on convint que le livre unique est appelé à rendre de grands services sans être un obstacle à l'étude de l'Histoire Sainte.

Le manuel du 3me degré, en mettant fin à la multiplicité des manuels, assurerait une grande économie de temps, ce qui permettrait d'augmenter les heures consacrées à l'instruction religieuse, sans nuire à l'étude des connaissances fort utiles de l'enseignement profane. Il serait possible alors de donner à l'enseignement de la Bible une part convenable dans l'horaire journalier, ce qui n'a pas lieu actuellement. *Il paraîtrait même, au témoignage de plusieurs curés et inspecteurs, que l'Histoire Sainte est étudiée à l'école d'une manière insuffisante.* Toutes les opinions sur la question en litige ayant pu se faire jour, M. le Directeur Python résume la discussion en soumettant à l'assemblée les trois propositions suivantes :

1° Que l'Inspecteur contrôle soigneusement l'enseignement de la Bible lors des examens officiels et donne une note comme pour les autres branches ;

2° D'augmenter le temps consacré à l'enseignement religieux ;

3° Que l'enseignement de la Bible, qui n'est pas regardée par la Confédération comme un livre confessionnel, soit considéré comme une branche obligatoire du programme de l'école primaire. Cet enseignement sera donné non seulement dans le cours moyen, mais aussi au cours supérieur.

Ces propositions sont adoptées et ainsi tombent les quelques objections qu'on avait pu élever contre cette question du livre unique, laquelle pourra se résoudre désormais sans entraves [1].

Cette discussion appelait une décision de l'autorité compétente en la matière. Elle ne se fit pas attendre.

Le 23 avril 1892, la Direction de l'Instruction publique, après avoir consulté qui de droit, adressait aux Inspecteurs, aux commissions d'école et à tous les membres du corps enseignant, une circulaire qui tranchait le litige de la manière la plus précise et la plus avantageuse possible. Son analyse fera l'objet de notre prochaine conférence.

F. Oberson.

[1] *Voir Bulletin pédagogique* 1891, page 172 et suivantes.